

## Vous avez hésité !

Par Micheline Chaoul  
Inspiré d'un article d'Edgar Kaplan<sup>1</sup>

Il peut arriver à tout le monde d'hésiter, surtout à un joueur peu expérimenté. Mais il faut savoir que ce cas est prévu par le code d'arbitrage, et qu'une hésitation peut être considérée comme une « information illicite ».

Edgar Kaplan (1925-1997) cite cet incident, (qui s'est déroulé il y a quelques années, l'emploi du Texas n'était pas encore généralisé) :

*Main d'Ouest :*

♠ A1062

♥ RD7

♦ AR2

♣ RV6

*Les enchères :*

*Ouest*

2 SA

3 ♠

4 SA

5 ♦ (*contrôle de 1<sup>er</sup> tour*)

*Main d'Est :*

♠ RV953

♥ - - -

♦ D76

♣ D10987

*Est*

3 ♣

... euh ... euh ... 4 ♠ (*grosse hésitation*)

5 ♣ (*pas d'As*)

6 ♠

La donne est jouée. La Dame de ♠ tombe et le camp ne donne que l'As de ♣ pour égal.

Les adversaires déplient la feuille, constatent que le chelem n'a pas été demandé, et appellent alors l'arbitre pour signaler qu'Est a longuement hésité avant de dire 4 ♠. Est nie avoir hésité, et Ouest proteste qu'il aurait de toutes façons posé le Blackwood, hésitation ou non.

Un arbitre trouva la protestation des adversaires répréhensible, elle créait à la table une atmosphère de suspicion, ils étaient quasiment en train d'accuser les Est-Ouest de tricherie. Et ces joueurs étaient peu expérimentés.

Edgar Kaplan ne fut pas d'accord avec cet arbitre : l'hésitation avait bel et bien été constatée, et *aurait pu* influencer Ouest (Lois 16-A et 73 du code actuel). La loi est la même pour tout joueur, quel que soit son niveau de jeu. Cependant, les Nord-Sud ont commis une faute : ils ont appelé l'arbitre *après* la donne, et donc *après* avoir constaté qu'ils obtenaient une mauvaise note. Si le chelem avait chuté, ils n'auraient sans doute pas appelé ! Aussi les Nord-Sud furent-ils déboutés, il fallait appeler l'arbitre avant l'entame, ou même après l'enchère de 4 SA. Cependant, il prévint les Est-Ouest que leur hésitation était une irrégularité, ils devaient prendre garde à toute variation de tempo.

Kaplan était d'accord sur un point : il ne faut pas décourager des joueurs novices. Mais il n'y a aucun mauvais esprit à appeler l'arbitre pour signaler une irrégularité, et ils doivent apprendre l'éthique du jeu (l'important est la manière de le leur expliquer ! il faut le faire gentiment ...).

L'auteur donne un autre exemple : un adversaire laisse tomber l'As de ♥ face visible sur la table. Que faire ?

1) On fait un grand sourire à son partenaire, en lui disant « Tu n'as rien vu ».

---

<sup>1</sup> Bridge Master – The Best of Edgar Kaplan, Bridge World Books, 2004.

2) On laisse jouer la donne, et on grogne après en disant « Ça t'as bien arrangé de savoir l'As de ♥ en face ? ».

Les deux façons de faire sont répréhensibles : il faut quand une carte est vue indûment appeler l'arbitre, l'application du code protégera les droits de chacun. À l'arbitre de se débrouiller ! (carte pénalisée, pénalité d'attaque, etc ...Loi 24).

Et Edgar Kaplan rappelle ce principe : « il est de votre devoir d'appeler l'arbitre quand vous avez le sentiment que vos adversaires ont commis une irrégularité, et pas seulement celles qui donnent des pénalités (attaque Hors Tour, Renonce, Enchère Insuffisante, etc ...), mais aussi celles qui ne sont pas vraiment spécifiées (hésitations, maniérisme, etc ...). Si votre appel est rejeté, vous ne serez en aucun cas blâmé, ni considéré comme un « mauvais joueur ». Vous rendez un service aux bridgeurs ».

Donc : appelez l'arbitre au moment où vous constatez une infraction, pas après la donne et encore moins après la fin du tournoi ... Et, si vos adversaires commettent une irrégularité, ne les traitez pas de tous les noms, et ne prononcez pas le mot de « tricherie ». Expliquez correctement les faits, et laissez l'arbitre juger.